

Certifié conforme à l'original.



ACTIF CONSEIL
EXPERTS-COMPTABLES

LOUBET J.-J. Président.

SAS GPT EMPL D'ALBRET

ETATS ANNUELS

01/01/2024 – 31/12/2024

Etats de gestion

Liasse fiscale

PERPIGNAN CENTRE
1, rue Henry le Châtelier - 66120 PERPIGNAN
Rég Tel : 04 68 05 50 40
✉ Email : contact@actif-conseil.fr

PERPIGNAN
363, boulevard Marcellin Berliet - 66000 PERPIGNAN
Rég Tel : 04 68 02 45 05
🌐 Site internet : www.actif-conseil.fr

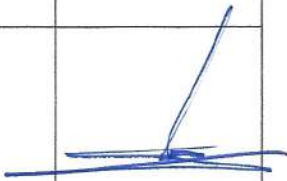
PRADÈS
3, place de la République - 66100 PRADÈS
Rég Tel : 04 68 05 22 35
🕒 Horaires : 8h30 - 12h / 13h - 17h30

ACTIF CONSEIL SAS au Capital de 206 500€ - RCS Perpignan 337976785 - TVA intracommunautaire FR0103 076785
Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Montpellier

 Alliance
eurus

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN n° 834 071 276

ÉMARGEMENT - FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 02 JUIN 2025

Corinne PITEL	2 ACTIONS	2 VOIX	
SAS ACTIM RÉSEAU	97 ACTIONS	2 VOIX	
Claude FABRE	1 ACTION	1 VOIX	

Certifiée sincère et véritable

Perpignan, lundi 02 juin 2025

Le Président SAS ACTIM RÉSEAU

Représenté par Jean-Jacques LOUBET

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-cinq,
Le lundi 02 juin,

Les associés de la société **SCIC SAS GE D'ALBRET** ont été sollicités par le Président pour émettre un vote par correspondance.

Le Président a consulté par écrit les actionnaires sur l'**ordre du jour** suivant :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.

À cette fin, il a été adressé le vendredi 16 mai 2025 à l'ensemble des actionnaires le rapport de gestion, le texte des résolutions, un bulletin de vote, et une copie du bilan.

Les actionnaires ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote au plus tard le samedi 31 mai 2025.

Les résolutions figurant à l'ordre du jour ont été soumises à l'approbation de chacun des actionnaires.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat **déficitaire** de - **19 191 euros**.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu de la perte de l'exercice 2024 de **1 263 euros** formant un résultat affectable de **-19 191 euros**, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau débiteur pour **19 191 euros** ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

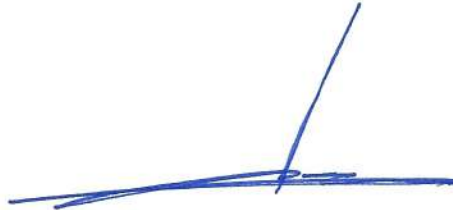
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN n° 834 071 276

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

De toute ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence.

Le Président
ACTIM RESEAU
Représenté par Jean Jacques

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a diagonal line crossing it from the bottom left to the top right.

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN 834 071 276

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat **déficitaire** de - 19 191 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2024 de **1 263 euros** formant un résultat affectable de **-19 191 euros**, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

— Au report à nouveau déficitaire pour **19 191 euros** ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

La Présidence,
ACTIM RESEAU,
Monsieur Jean-Jacques LOUBET

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN 834 071 276

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers actionnaires,

L'Assemblée Générale Ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée.

Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- Le compte de résultat
- L'annexe
- Le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un **déficit de - 19 191 euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

- Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à **614 155 euros** contre **547 886 euros** pour l'exercice précédent ; soit une augmentation de **66 269 euros** pour une variation de **12,10%**.
- Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de **615 368 euros** contre **579 948 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **35 420 euros** pour une variation de **6.11 %**.
- Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de **641 769 euros** contre **576 711 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **65 058 euros** pour une variation de **11.28 %**.
- Pas de produits financiers au cours des deux précédents exercices.
- Les charges financières au cours de cet exercice sont de **0 euros** contre **992 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **992 euros**.
- Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de **8 632 euros** contre **2 073 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **6 559 euros**.
- Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de **1 422 euros** contre **3 055 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **1 633 euros**.
- Le résultat exceptionnel au cours de cet exercice est de **7 210 euros** contre **- 982 euros** l'exercice précédent.

À la clôture de cet exercice

- Les créances sont de **129 931 euros** contre **119 499 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **10 431 euros** pour une variation de **8.73 %**
- Les disponibilités sont de **27 759 euros** contre **21 538 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **6 222 euros** pour une variation de **28.89%**.

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN 834 071 276

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers actionnaires,

L'Assemblée Générale Ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée.

Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- Le compte de résultat
- L'annexe
- Le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un **déficit de - 19 191 euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

- Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à **614 155 euros** contre **547 886 euros** pour l'exercice précédent ; soit une augmentation de **66 269 euros** pour une variation de **12,10%**.
- Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de **615 368 euros** contre **579 948 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **35 420 euros** pour une variation de **6.11 %**.
- Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de **641 769 euros** contre **576 711 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **65 058 euros** pour une variation de **11.28 %**.
- Pas de produits financiers au cours des deux précédents exercices.
- Les charges financières au cours de cet exercice sont de **0 euros** contre **992 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **992 euros**.
- Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de **8 632 euros** contre **2 073 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **6 559 euros**.
- Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de **1 422 euros** contre **3 055 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **1 633 euros**.
- Le résultat exceptionnel au cours de cet exercice est de **7 210 euros** contre **- 982 euros** l'exercice précédent.

À la clôture de cet exercice

- Les créances sont de **129 931 euros** contre **119 499 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **10 431 euros** pour une variation de **8.73 %**
- Les disponibilités sont de **27 759 euros** contre **21 538 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **6 222 euros** pour une variation de **28.89%**.

SCIC SAS GE D'ALBRET
SCIC SAS au capital autorisé de 10 000 euros
Siège social : 4 Place Henri Birac
47200 MARMANDE
RCS AGEN 834 071 276

Pour cet exercice

- Les autres achats et charges externes sont de **39 777 euros** contre **60 447 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **20 670 euros** pour une variation de **-34.2 %**.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de **5 556 euros** contre **5 414 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **142 euros** pour une variation de **2.62 %**.
- Les salaires et traitements sont de **523 404 euros** contre **443 280 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **80 124 euros** pour une variation de **18.08 %**.
- Les charges sociales sont de **73 030 euros** contre **67 567 euros** l'exercice précédent ; soit une augmentation de **5 463 euros** pour une variation de **8.09 %**.
- Les autres charges sont de **2 euros** contre **3 euros** l'exercice précédent ; soit une diminution de **1 euros**.
- Le **résultat déficitaire de l'exercice** arrêté au 31 décembre 2024 est de **19 191 euros**.

Événements survenus au cours de l'exercice

Aucun événement survenu au cours de l'exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le **résultat débiteur de 19 191 euros** de la manière suivante :

- Au report à nouveau débiteur pour **19 191 euros** ;

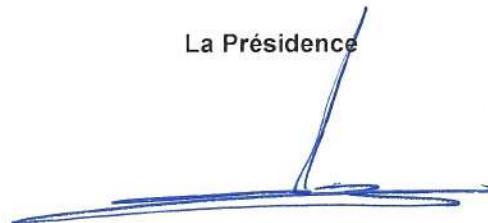
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence





ACTIF CONSEIL
EXPERTS-COMPTABLES

SAS GPT EMPL D'ALBRET

ETATS ANNUELS

01/01/2024 – 31/12/2024

Etats de gestion

Liasse fiscale

PERPIGNAN CENTRE
1, rue Henry le Châtelier - 66100 PERPIGNAN
Tél : 04 68 66 90 90
Email : contact@actif-conseil.fr

ESPACE POLYGONE
363, boulevard Marius Bertiet - 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 52 45 05
Site internet : www.actif-conseil.fr

PRADES
3, place de la République - 66500 PRADES
Tél : 04 68 05 22 29
Horaires : 8h30-12h / 14h-17h30

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	180,00	0,11	3 180,00	2,20	(3 000,00)	-94,34
Autres participations	180,00	0,11	180,00	0,12		
2611000000 ACTIONS GIE 66 GESTION PYRENE	180,00	0,11	180,00	0,12		
Autres immobilisations financières			3 000,00	2,08	(3 000,00)	-100,00
2751000000 GIE 66 GESTION PYRENE			3 000,00	2,08	(3 000,00)	-100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	157 719,02	99,89	141 082,03	97,80	16 636,99	11,79
Créances clients et comptes rattachés	128 889,12	81,63	117 631,26	81,54	11 257,86	9,57
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	128 503,56	81,38	117 004,03	81,11	11 499,53	9,83
4160000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 313,39	1,47	3 763,39	2,61	(1 450,00)	-38,53
4910000000 PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES	(1 927,83)	-1,22	(3 136,16)	-2,17	1 208,33	38,53
Autres créances	1 041,53	0,66	1 867,61	1,29	(826,08)	-44,23
4251000000 SALAIRES A RECUPERER			668,63	0,46	(668,63)	-100,00
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS 20%	1 041,53	0,66	1 195,35	0,83	(153,82)	-12,87
4458600000 TVA SFACT NON PARVENUES			3,63		(3,63)	-100,00
Disponibilités	27 759,88	17,58	21 538,18	14,93	6 221,70	28,89
5122000000 BANQUE POPULAIRE DU SUD	27 759,88	17,58	21 538,18	14,93	6 221,70	28,89
Charges constatées d'avance	28,49	0,02	44,98	0,03	(16,49)	-36,66
4860000000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	28,49	0,02	44,98	0,03	(16,49)	-36,66
TOTAL DUBILAN ACTIF	157 899,02	100,00	144 262,03	100,00	13 636,99	9,45

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	26 105,21	16,53	45 316,61	31,41	(19 211,40)	-42,39
Capital Social ou individuel	1 750,00	1,11	1 770,00	1,23	(20,00)	-1,13
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 750,00	1,11	1 770,00	1,23	(20,00)	-1,13
Réserve légale	1 540,00	0,98	1 540,00	1,07		
1061000000 RESERVE LEGALE	1 540,00	0,98	1 540,00	1,07		
Réserves statutaires ou contractuelles	105 460,93	66,79	105 460,93	73,10		
1063000000 RESERVES STATUT. OU CONTRACTUE	105 460,93	66,79	105 460,93	73,10		
Report à nouveau	(63 454,32)	-40,19	(64 716,85)	-44,86	1 262,53	1,95
1190000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	(63 454,32)	-40,19	(64 716,85)	-44,86	1 262,53	1,95
Résultat de l'exercice	(19 191,40)	-12,15	1 262,53	0,88	(20 453,93)	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	131 793,81	83,47	98 945,42	68,59	32 848,39	33,20
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			28,60	0,02	(28,60)	-100,00
5181000000 INTERETS COURUS A PAYER			28,60	0,02	(28,60)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	5 080,00	3,22	5 351,67	3,71	(271,67)	-5,08
1650120000 APPORT C/C PLAISANCE EARL	2 000,00	1,27	2 000,00	1,39		
1650140000 APPORT C/C EARL DE LA LAGUE	1 500,00	0,95	1 500,00	1,04		
1650190000 APPORT C/C EARL DE PICHOTTE	160,00	0,10	160,00	0,11		
1650200000 APPORT C/C POLONI JEAN JACQUES	270,00	0,17	270,00	0,19		
1651000000 EARL DU COMMUNAU	700,00	0,44	700,00	0,49		
1651200000 APPORT C/C RUFFONI STEPHANE	450,00	0,28	450,00	0,31		
4558600000 C/C AQUITERRE			271,67	0,19	(271,67)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 199,24	15,96	26 275,82	18,21	(1 076,58)	-4,10
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	25 199,24	15,96	26 254,01	18,20	(1 054,77)	-4,02
4081000000 FOURNISSEURS F.N.P			21,81	0,02	(21,81)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	101 514,57	64,29	67 289,33	46,64	34 225,24	50,86
4210000000 PERSONNEL : REMUNERATIONS DUES	29 055,65	18,40	20 047,07	13,90	9 008,58	44,94
4250000000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	200,00	0,13	900,00	0,62	(700,00)	-77,78
4282000000 DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	19 718,17	12,49			19 718,17	
4311000000 MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE	10 351,04	6,56	12 095,69	8,38	(1 744,65)	-14,42
4315100000 AGRICA PREV+RETRAITE CADRE	3 621,88	2,29	4 198,40	2,91	(576,52)	-13,73
4315300000 AXA/ LSN PREV SANTE/SFP	983,08	0,62	879,26	0,61	103,82	11,81
4315400000 AGRICA RETRAITE SUPP N.C	456,12	0,29	954,14	0,66	(498,02)	-52,20
4374000000 MUTUELLES	724,92	0,46	798,48	0,55	(73,56)	-9,21
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	4 476,91	2,84			4 476,91	
4421000000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)	520,82	0,33	771,07	0,53	(250,25)	-32,45
4455100000 TVA A DECAISSER	9 660,00	6,12	6 408,00	4,44	3 252,00	50,75
4457100000 TVA VENTES 20 %	21 745,98	13,77	20 128,90	13,95	1 617,08	8,03
4458000000 TVA A REGULARISER			41,32	0,03	(41,32)	-100,00
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER			67,00	0,05	(67,00)	-100,00
TOTAL DUBILAN PASSIF	157 899,02	100,00	144 262,03	100,00	13 636,99	9,45

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2024 31/12/202412 mois	01/01/2023 31/12/202312 mois	01/01/2022 31/12/202212 mois	01/01/2021 31/12/202112 mois	01/01/2020 31/12/202012 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	614 155 100,00	547 886 100,00	634 335 100,00	3 059 124 100,00	301 298 100,00
Ventes de marchandises					
- Achats de marchandises					
- Variation stocks de marchandises					
MARGE COMMERCIALE (a)					
Production vendue	614 155 100,00	547 886 100,00	634 335 100,00	3 059 124 100,00	301 298 100,00
+ Variation production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE	614 155 100,00	547 886 100,00	634 335 100,00	3 059 124 100,00	301 298 100,00
- Achats stockés approvisionnement					
- Variation des stocks et approvisionnement					
- Achats de sous-traitance directe					
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	614 155 100,00	547 886 100,00	634 335 100,00	3 059 124 100,00	301 298 100,00
MARGES (Commerciale + Production)	614 155 100,00	547 886 100,00	634 335 100,00	3 059 124 100,00	301 298 100,00
- Achats non stockés (c)	108 0,02	1 027 0,19	546 0,09	419 0,01	468 0,16
- Autres charges externes (c)	39 669 6,46	59 421 10,85	48 166 7,59	119 850 3,92	87 710 29,11
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	39 777 6,48	60 447 11,03	48 712 7,68	120 269 3,93	88 178 29,27
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	574 379 93,52	487 439 88,97	585 623 92,32	2 938 855 96,07	213 120 70,73
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 766 0,45	2 447 0,45		85	2 300 0,76
- Autres impôts et taxes	2 790 0,45	2 967 0,54	8 479 1,34		
- Salaires et traitements	523 404 85,22	443 280 80,91	536 673 84,60	2 629 653 85,96	231 100 76,70
- Charges sociales	73 030 11,89	67 567 12,33	91 453 14,42	192 446 6,29	9 740 3,23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(27 612) -4,50	(28 822) -5,26	(50 981) -8,04	116 670 3,81	(30 020) -9,96
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 208 0,20	30 995 5,66	1 000 0,16		
+ Autres produits d'exploitation	4	1 066 0,19	3	30	109 0,04
+ Transfert de charges d'exploitation					
- Dotations aux amort., dépréciations et prov.			6 698 1,06	2 831 0,09	667 0,22
- Autres charges de gestion courante	2	3	2	4	19 0,01
RÉSULTAT EXPLOITATION	(26 401) -4,30	3 237 0,59	(56 678) -8,94	113 864 3,72	(30 597) -10,15
Bénéfice-perte sur opérations en commun					
+ Produits financiers					
- Charges financières		992 0,18	8 104 1,28	272 0,01	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(26 401) -4,30	2 244 0,41	(64 782) -10,21	113 593 3,71	(30 597) -10,15
Produits exceptionnels	8 632 1,41	2 073 0,38	66 0,01	6 045 0,20	6 826 2,27
- Charges exceptionnelles	1 422 0,23	3 055 0,56	1	4 943 0,16	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 210 1,17	(982) -0,18	65 0,01	1 102 0,04	6 826 2,27
- Participation des salariés					
- Impôts sur les bénéfices				15 430 0,50	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(19 191) -3,12	1 263 0,23	(64 717) -10,20	99 265 3,24	(23 770) -7,89

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Chiffre d'Affaires	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
Marge commerciale						
Production vendue	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
Production de l'exercice	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
Marge brute de production	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
MARGES (Commerciale + Production)	614 155,38	100,00	547 885,98	100,00	66 269,40	12,10
Achats non stockés matières et fournitures	108,03	0,02	1 026,83	0,19	(918,80)	-89,48
6061000000 FOURNITURES NON STOCK. EAU, EN	108,03	0,02	628,79	0,11	(520,76)	-82,82
6061100000 ELECTRICITE			83,04	0,02	(83,04)	-100,00
6064200000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			315,00	0,06	(315,00)	-100,00
Autres charges externes	39 668,56	6,46	59 420,58	10,85	(19 752,02)	-33,24
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	4 297,78	0,70	5 040,39	0,92	(742,61)	-14,73
6132100000 LOCATION SCI MEZINAIS			17 829,57	3,25	(17 829,57)	-100,00
6140000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPRO.	426,31	0,07			426,31	
6141000000 CHARGES LOCATIVES TOULOUGES	207,99	0,03	346,39	0,06	(138,40)	-39,95
6141100000 CHARGES LOCATIVES MARMANDE	368,20	0,06	207,13	0,04	161,07	77,76
6161000000 ASSURANCE RC PRO	2 601,85	0,42	2 994,50	0,55	(392,65)	-13,11
6161300000 ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAUX			48,60	0,01	(48,60)	-100,00
6162000000 ASSURANCE RC DIRIGEANT	516,48	0,08	489,36	0,09	27,12	5,54
6163000000 PROTECTION JURIDIQUE	334,80	0,05	136,65	0,02	198,15	145,01
6226000000 HONORAIRES ACTIF CONSEIL	1 344,67	0,22	1 280,00	0,23	64,67	5,05
6226100000 HONORAIRES AVOCATS			4 513,00	0,82	(4 513,00)	-100,00
6227000000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	42,16	0,01	1 105,75	0,20	(1 063,59)	-96,19
6261000000 TELEPHONE REFACT			140,63	0,03	(140,63)	-100,00
6261200000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT			497,32	0,09	(497,32)	-100,00
6262500000 TELEPHONE	470,54	0,08	473,28	0,09	(2,74)	-0,58
6271000000 FRAIS CREDIT AGRICOLE SUD MED			426,80	0,08	(426,80)	-100,00
6272000000 FRAIS BANQUE POPULAIRE DU SUD	742,41	0,12	352,23	0,06	390,18	110,77
6282000000 PRESTATIONS GEXTERNA	20 969,00	3,41	15 189,00	2,77	5 780,00	38,05
6282100000 PRESTATIONS JURIDIQUE	350,00	0,06	350,00	0,06		
6282300000 PRESTATION GIE 66 GESTION PYRENE	6 996,37	1,14	7 999,98	1,46	(1 003,61)	-12,55
Valeur ajoutée produite	574 378,79	93,52	487 438,57	88,97	86 940,22	17,84
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	2 765,98	0,45	2 446,72	0,45	319,26	13,05
6313000000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	2 765,98	0,45	2 446,72	0,45	319,26	13,05
Impôts, taxes & versements assimilés autres	2 790,00	0,45	2 967,00	0,54	(177,00)	-5,97
6351100000 CFE	2 790,00	0,45	2 675,00	0,49	115,00	4,30
6351110000 CVAE			67,00	0,01	(67,00)	-100,00
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIM			225,00	0,04	(225,00)	-100,00
Salaires et traitements	523 404,22	85,22	443 279,91	80,91	80 124,31	18,08
6410000000 REMUNERATION DU PERSONNEL	502 326,01	81,79	444 869,13	81,20	57 456,88	12,92
6412000000 CONGES PAYES	19 718,17	3,21	(1 589,22)	-0,29	21 307,39	N/S
6413000000 Primes et gratifications	1 360,04	0,22			1 360,04	
Charges sociales	73 030,41	11,89	67 567,42	12,33	5 462,99	8,09
6451100000 MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE	60 011,30	9,77	58 352,58	10,65	1 658,72	2,84

Détail des Soldes Intermédiaires

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
6452000000	PREVOYANCE N.C	2 177,87	0,35	1 830,28	0,33	347,59	18,99
6452100000	RETRAITE SUPP CADRES	1 306,89	0,21	1 421,28	0,26	(114,39)	-8,05
6452200000	PREVOYANCE CADRE AGRCIA	2 714,14	0,44	3 644,57	0,67	(930,43)	-25,53
6453000000	AGRIC RETAIRE SUPP N.C	712,23	0,12	950,59	0,17	(238,36)	-25,07
6454000000	MUTUELLES	1 631,07	0,27	1 929,66	0,35	(298,59)	-15,47
6458000000	PROV CHARGES SOC. S/C.P	4 476,91	0,73	(561,54)	-0,10	5 038,45	897,26
Excédent brut d'exploitation		(27 611,82)	-4,50	(28 822,48)	-5,26	1 210,66	4,20
Reprises sur amortissements & provisions		1 208,33	0,20	30 995,45	5,66	(29 787,12)	-96,10
7815000000	REPRIS. PROVIS. RISQ. & CH. EX			27 433,92	5,01	(27 433,92)	-100,00
7817400000	REP.DOT. CREANCES DOUTEUSES	1 208,33	0,20	3 561,53	0,65	(2 353,20)	-66,07
Autres produits d'exploitation		4,07		1 066,49	0,19	(1 062,42)	-99,62
7580000000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	4,07		1 066,49	0,19	(1 062,42)	-99,62
Autres charges de gestion courante		2,00		2,86		(0,86)	-30,07
6580000000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	2,00		2,86		(0,86)	-30,07
Résultat d'exploitation		(26 401,42)	-4,30	3 236,60	0,59	(29 638,02)	-915,71
Charges financières				992,20	0,18	(992,20)	-100,00
6616000000	INTERETS BANCAIRES			1,51		(1,51)	-100,00
6618000000	INTERETS DES AUTRES DETTES			990,69	0,18	(990,69)	-100,00
Résultat courant avant impôts		(26 401,42)	-4,30	2 244,40	0,41	(28 645,82)	N/S
Produits exceptionnels		8 632,37	1,41	2 072,83	0,38	6 559,54	316,45
7780000000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 512,34	0,28	(1 512,34)	-100,00
7788000000	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	8 632,37	1,41	560,49	0,10	8 071,88	N/S
Charges exceptionnelles		1 422,35	0,23	3 054,70	0,56	(1 632,35)	-53,44
6712000000	Pénalités amendes fisc. & péna	753,72	0,12			753,72	
6780000000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			346,43	0,06	(346,43)	-100,00
6788000000	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	668,63	0,11	2 708,27	0,49	(2 039,64)	-75,31
Résultat exceptionnel		7 210,02	1,17	(981,87)	-0,18	8 191,89	834,32
Résultat de l'exercice		(19 191,40)	-3,12	1 262,53	0,23	(20 453,93)	N/S

Etats fiscaux



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Egalité

Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SAS GPT EMPL D'ALBRET												
SIRET						83407127600044						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
4 place Henri Birac												
47200 MARMANDE												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				MISE A DISPO DE SALARIES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		18 438
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quinquies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quinquies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé				SAGE 50		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I						Nom et adresse du conseil :						
ACTIF CONSEIL PERPIGNAN 1 RUE HENRY LE CHATELIER 66100 PERPIGNAN Tél : 0468669090												
OGA/OMGA						☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 30042025 Lieu : MARMANDE Qualité et nom du signataire : Président Signature : ACTIM RESEAU						
N° d'agrément :												
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐						prestataire :

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS GPT EEMPL D'ALBRET
31122024

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS GPT EMPL D'ALBRET**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EEMPL D'ALBRET			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 4 place Henri Birac			47200 MARMANDE		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					83407127600044		Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	180	180		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		3 000		
TO TAL (II)		BJ	BK	180	180	3 180		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	130 817	1 928	128 889	117 631
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 042		1 042	1 868
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	27 760		27 760	21 538	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	28		28	45	
	TO TAL (III)	CJ	CK	159 647	1 928	157 719	141 082	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	159 827	1 928	157 899	144 262	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS GPT EEMPL D'ALBRET			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.750.....)	DA	1 750	1 770
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 540	1 540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	105 461	105 461
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(63 454)	(64 717)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 191)	1 263
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	26 105	45 317
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		29
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 080	5 352
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 199	26 276
	Dettes fiscales et sociales	DY	101 515	67 289
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	131 794	98 945
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	157 899	144 262
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	131 794	98 945
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		29	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	614 155	FH		FI	614 155	547 886			
		FJ	614 155	FK		FL	614 155	547 886			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 208	30 995			
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	1 066			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	615 368	579 948			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	39 777	60 447			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 556	5 414			
	Salaires et traitements *					FY	523 404	443 280			
	Charges sociales (10)					FZ	73 030	67 567			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA				
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	2	3			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	641 769	576 711		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(26 401)	3 237		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		992			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU		992			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(992)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 401)	2 244			

Désignation de l'entreprise SAS GPT EEMPL D'ALBRET										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	8 632	2 073	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	8 632	2 073	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	754		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	669	3 055	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 422	3 055	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	7 210	(982)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	624 000	582 021	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	643 192	580 758	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(19 191)	1 263	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A3			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)								A4				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								HS				
										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										1 422	8 632		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
6712000000 - Pénalités amendes fisc. & péna	754	
6788000000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	669	
7788000000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		8 632
Totalisation	1 422	8 632

Désignation de l'entreprise **SAS GPT EML D'ALBRET**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	180	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	3 000	1U		1V	640		
TOTAL IV					LQ	3 180	LR		LS	640		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	3 180	ØH		ØJ	640	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	180	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 640	2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ	3 640	NK	180	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	3 640	ØL	180	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EEMPL D'ALBRET												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH					
TOTAL I				RK		RM		RN		RO					
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU		QV		QW		QX					
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN		ØP		ØQ		ØR					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	3 136	6U		6V	1 208	6W	1 928
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	3 136	TY		TZ	1 208	UA	1 928
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	3 136	UB		UC	1 208	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	1 208				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	2 313		2 313		
		Autres créances clients				UX	128 504		128 504		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1					
		Personnel et comptes rattachés				UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM					
			Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 042		1 042		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
			Divers			VP					
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
		Charges constatées d'avance				VS	28		28		
		TOTAUX				VT	131 887	VU	131 887	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE					
						VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d' 1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 080		5 080				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 199		25 199				
		Personnel et comptes rattachés		8C	48 974		48 974				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 614		20 614				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 406		31 406				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	521		521				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	131 794	VZ	131 794				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EEMPL D'ALBRET										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 754				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										ZN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ					
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						Y1				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WR			
TOTAL I										754			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 19 191	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA			
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XS			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	XG			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				Y2			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 19 191	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		XJ 18 438	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 18 438	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 0		XO 18 438	

Désignation de l'entreprise SAS GPT EMPL D'ALBRET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	63 454	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	63 454	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	18 438	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	81 892	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 195	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(64 717)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
					ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 263		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	(63 454)		TOTAL II		ZH	(63 454)					
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 4 298)				XQ	5 300	23 423						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 387	6 899						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	33 089	30 125						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	39 777	60 447						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 790	2 742					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)				9Z	2 766	2 672					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 556	5 414					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	122 831	109 577						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 112	9 263						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	502 326							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL						
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO						
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EEMPL D'ALBRET**Néant $\boxed{\times}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EEMPL D'ALBRET**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices antérieurs N - 6					
(montants restant à N - 7					
déduire à la clôture du N - 8					
dernier exercice) N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EEMPL D'ALBRET					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	17	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	614 155	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	614 155	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	108	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	35 371	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	35 481	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	578 679
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	578 679
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	614 155	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 83407127600044

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GPT EMPL D'ALBRET

ADRESSE (voie) 4 place Henri Birac

CODE POSTAL 47200 VILLE MARMANDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	55
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	22
Totalisation	P5	77

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	151
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	24
Totalisation	P6	175

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ACTIM RESEAU
N° SIREN (si société établie en France) 831343090 % de détention 55,43 Nb de parts ou actions 97
Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE RAMEIL
Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4|

N° SIRET

8|3|4|0|7|1|2|7|6|0|0|0|4|4|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GPT EMPL D'ALBRET

ADRESSE (voie) 4 place Henri Birac

CODE POSTAL

47200

VILLE

MARMANDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032